

PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE		SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE
Base 25 pèlerins	865 €	
Base 35 pèlerins	815 €	130 €
Base 45 pèlerins	785 €	

Inscription effective, suivant l'ordre de réception du courrier, dès réception de ce bulletin, et du règlement de l'acompte.

NOM : M., Mme, Mlle..... **Prénom** :

Adresse :

Code postal : **Ville** :

Date de naissance : / / **Nationalité** : **Profession** :

N° téléphone : **N° portable** :

Courriel/Mail :

NOM et N° de téléphone de la personne à avertir en cas d'urgence :

Type de chambre souhaité :

- Accepte de partager sa chambre avec**
(Attention : si finalement personne ne peut partager votre chambre, le supplément chambre individuelle vous sera facturé.)
- Désire une chambre individuelle** (sous réserve de disponibilité), avec un supplément de **130 €** à régler avec l'acompte.

Règlement de l'acompte à l'inscription : 214 € ou 256 € (chambre individuelle) / Solde avant le 11 avril 2020.

- par chèque à l'ordre de la Direction des Pèlerinages
- par carte bancaire à la Direction des Pèlerinages
- paiement en ligne par carte bancaire
- chèques Vacances
- espèces

Santé : Prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète, ou autres.

De même merci de préciser les problèmes de handicap, afin que nous puissions organiser au mieux votre pèlerinage.

.....

.....

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant la date d'inscription :
Merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés.

ATTENTION ! Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Pour les pèlerins d'autres nationalités, merci de nous contacter pour connaître les formalités administratives.

Merci de joindre une photocopie avec votre bulletin d'inscription

J'atteste avoir eu connaissance et lu la notice distribuée par Mutaide Assistance et les conditions générales de ventes
Fait en 2 exemplaires
Le A

Signature obligatoire précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Direction des Pèlerinages



Droit à l'image : J'accepte que la Direction des Pèlerinages publie quelques photos prises lors du pèlerinage sur ses différents supports de communication. En cas de refus de ce droit à l'image, nous vous invitons à nous transmettre un courrier accompagné d'une photo d'identité

Politique de confidentialité : vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant (RGPD entré en vigueur au 25/05/2018). Vous pouvez nous en informer à tout moment en adressant un courrier à la Direction des Pèlerinages.

PRIX PAR PERSONNE EN CHAMBRE DOUBLE

Base 25 pèlerins	865 €
Base 35 pèlerins	815 €
Base 45 pèlerins	785 €

SUPPLEMENT CHAMBRE INDIVIDUELLE

130 €

Inscription effective, suivant l'ordre de réception du courrier, dès réception de ce bulletin, et du règlement de l'acompte.

NOM : M., Mme, Mlle **Prénom :**

Adresse :

Code postal : **Ville :**

Date de naissance : / / **Nationalité :** **Profession :**

N° téléphone : **N° portable :**

Courriel/Mail :

NOM et N° de téléphone de la personne à avertir en cas d'urgence :

Type de chambre souhaité :

- Accepte de partager sa chambre avec**
(Attention : si finalement personne ne peut partager votre chambre, le supplément chambre individuelle vous sera facturé.)
- Désire une chambre individuelle** (sous réserve de disponibilité), avec un supplément de **130 €** à régler avec l'acompte.

Règlement de l'acompte à l'inscription : 214 € ou 256 € (chambre individuelle) / Solde avant le 11 avril 2020.

- par chèque à l'ordre de la Direction des Pèlerinages
- par carte bancaire à la Direction des Pèlerinages
- paiement en ligne par carte bancaire
- chèques Vacances
- espèces

Santé : Prière de préciser si vous avez des particularités de type allergies alimentaires, diabète, ou autres.

De même merci de préciser les problèmes de handicap, afin que nous puissions organiser au mieux votre pèlerinage.

Pour toute personne ayant été hospitalisée de manière continue ou ambulatoire dans les 3 mois précédant la date d'inscription :

Merci de fournir un certificat médical daté de votre date d'inscription au voyage pouvant certifier du caractère stable de la maladie et précisant que vous êtes apte à voyager. Si toutefois, l'aggravation de votre maladie (pour laquelle il y avait eu ladite hospitalisation) suscitait une prise en charge médicale pendant votre voyage, en l'absence de ce certificat, les frais engagés pour l'assistance médicale et/ou le rapatriement médical ne seraient pas remboursés.

ATTENTION ! Chaque pèlerin de nationalité française doit se munir d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité. Pour les pèlerins d'autres nationalités, merci de nous contacter pour connaître les formalités administratives.

Merci de joindre une photocopie avec votre bulletin d'inscription

J'atteste avoir eu connaissance et lu la notice distribuée par Mutaide Assistance et les conditions générales de ventes
Fait en 2 exemplaires

Le A

Signature obligatoire précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Direction des Pèlerinages



Droit à l'image : J'accepte que la Direction des Pèlerinages publie quelques photos prises lors du pèlerinage sur ses différents supports de communication. En cas de refus de ce droit à l'image, nous vous invitons à nous transmettre un courrier accompagné d'une photo d'identité
Politique de confidentialité : vous disposez à tout moment d'un droit d'accès et de rectification, d'opposition et de suppression des données vous concernant (RGPD entré en vigueur au 25/05/2018). Vous pouvez nous en informer à tout moment en adressant un courrier à la Direction des Pèlerinages.